



Enjeux pour les industries agroalimentaires

- p.2 Les défis mondiaux et européens
- p.4 Un modèle de développement vers une alimentation et une agriculture durables
- p.5 Des leviers pour la compétitivité des entreprises
- p.7 Des marchés à développer pour l'export
- p.8 De nouvelles valorisations des produits agricoles et agroalimentaires
- p.10 De fortes potentialités d'emploi
- p.11 Des outils pour agir

L'agriculture et l'agroalimentaire ont subi de profonds bouleversements ces dernières années.

La mondialisation, l'importance croissante des enjeux environnementaux tels que la lutte contre le changement climatique, la prévention des pollutions ou les économies d'énergie, les nouvelles attentes des consommateurs, de plus en plus en plus tournées vers les aspects santé et nutrition de leur alimentation, sont autant de questions stratégiques adressées aux industries agroalimentaires (IAA). De nombreux défis, porteurs de contraintes comme d'opportunités, se présentent. Filière par filière, ils rendent nécessaire l'adaptation permanente du secteur et la mise en œuvre de leviers d'action efficaces susceptibles de favoriser durablement sa compétitivité internationale.

En outre, dans un contexte de crise mondiale, le secteur agroalimentaire français est également confronté, comme tous les pays développés, à de faibles perspectives de croissance, et à des problèmes de plus en plus aigus de capitalisation, d'approvisionnement, de productivité et de disponibilité de main-d'œuvre. L'accès aux matières premières agricoles se fait dans un environnement de prix plus volatiles. Les réglementations sanitaires et environnementales deviennent de plus en plus strictes dans les pays développés, à mesure que les modes de consommation se modifient et que les consommateurs deviennent de plus en plus attentifs aux bénéfices de l'alimentation pour leur santé.

Les effets de la mondialisation ne se sont pas faciles à mesurer et à anticiper. Si elle est source de menaces, elle peut également être considérée comme une source d'opportunités pour des industries performantes et compétitives.

Chiffres-clés du secteur en France et caractéristiques

Les IAA sont constituées en France d'entreprises issues de filières aux problématiques très diverses et aux défis multiples. Certaines filières devront faire face au cours des prochains mois à des mutations profondes de leur environnement concurrentiel.

Les industries agricoles et alimentaires réalisent un peu plus de 12 % de la valeur ajoutée de l'industrie française. L'alimentation représente environ 15 % du budget des ménages français, une part de plus en plus faible depuis les années 60.

Dans sa définition la plus large, incluant l'industrie du tabac et les activités artisanales et commerciales de charcuterie et de boulangerie-pâtisserie, le secteur des IAA :

- emploie près de 560 000 personnes (salarisées et non salariées),
- réalise 29 milliards d'euros de valeur ajoutée,
- contribue directement pour un peu moins de 2 % à la formation du PIB,
- représente 7 % du total des exportations de la France.

Le secteur ainsi considéré devance des activités industrielles de premier plan comme la métallurgie et la transformation des métaux, la construction automobile, l'aéronautique ou la chimie-caoutchouc-plastiques.

Si on exclut l'industrie du tabac, les charcuteries et boulangeries-pâtisseries artisanales, les IAA en France reposent sur **11 500 entreprises (plus de 90 % sont des PME)**, qui constituent une véritable colonne vertébrale de notre tissu industriel.

Leur chiffre d'affaires s'établit à **154 milliards d'euros pour 2007**. L'export est un atout majeur du secteur, avec 33 milliards d'euros d'exportations et 9.3 milliards d'excédent commercial en 2008. A elles seules, les 3000 entreprises de plus de 20 salariés emploient **plus de 420 000 personnes**, des emplois souvent non délocalisables.

La place de la transformation des produits de l'élevage distingue l'industrie agroalimentaire française de ses voisines européennes. Avec 36 % du total des entreprises et 42,1 % du chiffre d'affaires total, première et deuxième transformation de la viande et du lait rassemblent 46 % de l'emploi agroalimentaire total et le tiers environ de la valeur ajoutée et des exportations directes. L'industrie des boissons et les nombreuses autres activités de transformation (boulangeries-pâtisseries industrielles, biscuiteries-biscotteries, sucreries, chocolateries-confiseries, etc.) constituent les autres pôles majeurs. Elles regroupent 42 % des entreprises, 35 % des salariés et 36 % du chiffre d'affaires et réalisent près de la moitié de la valeur ajoutée totale. De moindre importance, les autres filières regroupent l'industrie du poisson, des fruits et légumes, des corps gras, le travail des grains, la fabrication de produits amylacés et la fabrication d'aliments pour animaux.

En dépit de la multitude des acteurs et de l'atomisation du secteur, 90 % du chiffre d'affaires et 95 % de la valeur ajoutée de l'industrie agroalimentaire sont réalisés par 3 000 entreprises, soit environ 25 % du total. La faible taille moyenne des entreprises du secteur facilite les rachats et concentrations d'entreprises fédérées par des groupes puissants. La tendance à la concentration se poursuivra d'autant plus que les perspectives de croissance se situent dans les pays émergents, pour l'accès auxquels une taille critique est nécessaire.

Initiatives nationales et européennes

Le premier volet du **Partenariat National pour le Développement de l'Industrie Agroalimentaire** (PNDIAA) a été élaboré en 2006 en étroite partenariat avec tous les acteurs de l'agroalimentaire. Il traduisait la volonté du Gouvernement de construire une action cohérente et durable en faveur des entreprises agroalimentaires. La deuxième phase du PNDIAA a été lancée en décembre 2007 par le Délégué Interministériel aux Industries Agroalimentaires et aux Agro-industries (DIIAA), Philippe Rouault. Les réflexions sont menées dans le cadre de six groupes de travail thématiques multi-partenariaux :

- Enjeux des industries agroalimentaires,
- Financement des entreprises,
- Stimuler l'exportation,
- Encourager la Recherche - Développement et l'innovation,
- Normalisation et certification des industries agroalimentaires,
- Emploi, formation, attractivité des métiers des industries agroalimentaires.

Elles ont alimenté et orienté les débats organisés dans le cadre des **Assises de l'Agriculture** lancées en septembre 2007 et clôturées en août 2008 par Michel Barnier. Ces Assises, qui ont permis de dégager des orientations pour la Politique Agricole Commune à venir, ont également abouti à des proposi-

tions sur l'alimentation, l'innovation, les équilibres économiques et écologiques des territoires, les industries agroalimentaires et l'emploi.

Ces travaux, riches et dont les conclusions constituent une réflexion large et précieuse, alimentent à leur tour les débats du **Groupe à Haut Niveau communautaire (GHN) sur la compétitivité des IAA** lancé par la Commission européenne en avril 2008 et dont le Ministre est membre. Ce GHN élabore pour le printemps 2009 des recommandations pour soutenir la compétitivité des industries agroalimentaires européennes.

Les défis mondiaux et européens

→ Mondialisation

Les industries agroalimentaires subissent des bouleversements de premier ordre : la croissance du commerce mondial et l'émergence de nouvelles puissances exportatrices ont profondément marqué les dix dernières années.

Dans ce contexte d'accroissement de la concurrence étrangère, le secteur agroalimentaire des pays développés et de la France en particulier fait face à de faibles perspectives de croissance et à des défis grandissants concernant son approvisionnement en matières premières, sa productivité ou sa disponibilité en main d'oeuvre.

Les industries agroalimentaires peuvent paraître relativement protégées des effets de la **mondialisation**, car plus difficilement délocalisables que certaines autres activités, tout au moins pour ce qui concerne les industries transformant des produits agricoles pondéreux (essentiellement la première transformation).

Outils de régulation du marché, les **restitutions à l'exportation** permettent l'alignement du prix de certains produits agricoles et agroalimentaires européens sur les prix du marché mondial (généralement plus bas). La sortie progressive de ce dispositif a été décidée en 2004 par les accords de l'OMC lors du cycle de Doha. La concurrence entre les entreprises de certains secteurs s'en trouve renforcée (lait, sucre par exemple). L'accès au marché mondial pour ces produits devient donc de plus en plus difficile.

La mondialisation se traduit également par une montée en puissance de marchés émergents gigantesques, notamment en Asie. Les industries agroalimentaires sont pleinement confrontées aux principaux **enjeux démographiques** : comment nourrir le monde ?

→ Crise financière

La concurrence accrue et la conjoncture exceptionnelle, avec **une crise financière** d'ampleur mondiale sans précédent et une **volatilité des prix des matières premières** agricoles rarement observée, peuvent fragiliser certaines filières, notamment les filières animales.

Opérant sur des marchés en croissance régulière, les industries agroalimentaires sont sans doute moins exposées que d'autres aux conséquences de la crise actuelle. Elles sont néanmoins confrontées, comme d'autres secteurs, au **resserrement du crédit** et au ralentissement de la croissance qui peut se traduire par un recul de l'investissement.

Les conséquences de la crise financière actuelle pourraient également entraîner un fléchissement de la demande et un ralentissement de la dynamique des exportations à court terme. L'accès à des instruments de financement de nature à favoriser leur développement représente donc un réel enjeu pour conforter la situation financière des entreprises.

→ Développement durable

Les enjeux du **développement durable** et de la lutte contre le réchauffement climatique sont primordiaux pour le secteur des IAA. De nombreux défis se présentent : la contribution à l'équilibre alimentaire mondial, la sécurité sanitaire, la qualité des aliments produits, l'économie d'énergie tout au long du processus de production, la limitation des émissions de gaz à effet de serre (PNAQ 2008-2012), la gestion globale du cycle de vie du produit (valorisation des sous-produits, recyclage et prévention à la source des déchets...) et bien entendu la prévention des pollutions provoquées par le secteur lui-même (cf. réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement -ICPE, REACH ...).

La production agricole elle-même est soumise à des **aléas sanitaires ou climatiques** qui constituent des enjeux importants. Par exemple les épizooties, les parasites et maladies des plantes, les épisodes de sécheresse, le bouleversement des saisons sont autant de problématiques dont les industries agroalimentaires doivent tenir compte dans la gestion des flux et la nature des produits transformés.

Au-delà de leur contribution directe au développement durable, les entreprises agroalimentaires peuvent également agir sur l'amont (pratiques agricoles, labels) et sur l'aval (modes de consommation). C'est par exemple tout le sens du **plan en faveur de l'agriculture biologique**, dont l'un des objectifs, outre le triplement de la surface agricole utile qui y est consacrée, est de promouvoir la diffusion des produits bio dans la restauration collective jusqu'à atteindre la proportion de 20 % en 2012.

Enfin, les enjeux du développement durable offrent également de nouveaux débouchés pour les produits agricoles, à travers les **valorisations non alimentaires**, en particulier en substitution des carburants d'origine fossile : biocarburants, bioplastiques, cogénération, méthanisation, mais également

chimie verte et ingrédients de synthèse. Ces marchés devraient constituer des débouchés très importants à l'avenir.

→ Emploi

L'industrie agroalimentaire est un employeur important, avec un taux élevé de main d'œuvre. Les conditions de travail, souvent pénibles malgré une automatisation croissante, et une image dégradée du secteur n'incitent pas les jeunes à se diriger vers ses métiers. L'amélioration de **l'attractivité du secteur** et la définition des **parcours de formation** adaptés à la nouvelle réalité constituent des enjeux à part entière. La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences doit permettre d'**anticiper les enjeux démographiques** du secteur : départs à la retraite, transmission d'entreprises, mutations économiques, nouvelles compétences.

→ Attentes des consommateurs

Par ailleurs, et c'est sans doute l'une des évolutions d'envergure, les **nouvelles attentes des consommateurs** vis-à-vis des aspects santé et nutrition de leur alimentation se traduisent par un développement significatif de la consommation des produits revendiquant un bénéfice santé. Par ailleurs, le développement des maladies chroniques liées entre autres à l'alimentation est un nouvel enjeu pour les acteurs de la qualité alimentaire.

Le **facteur prix**, dans le contexte économique actuel, reste néanmoins un élément déterminant comme le montrent les résultats de la dernière enquête du baromètre de l'alimentation.

→ Logistique, emballage et technologies de l'information et de la communication

Enfin, l'accroissement de la compétitivité des industries agroalimentaires passe également par l'augmentation de leurs performances dans le domaine de la **logistique**. C'est un enjeu crucial, de l'achat des matières premières à l'expédition des produits en passant par les ateliers de production, le conditionnement ou la gestion des stocks, qui concerne avant tout leur organisation interne.

La rationalisation de la chaîne logistique nécessite de développer des partenariats entre industriels et distributeurs, mais également avec les **transporteurs et les équipementiers**. Le transport frigorifique et les entrepôts logistiques représentent des maillons essentiels de la **chaîne du froid**.

La transparence de la provenance des marchandises, l'acheminement des matières premières des produits finis ou semi-finis, la gestion des flux, en particulier des produits frais et surgelés et de leur préparation, la gestion des dates, le suivi des numéros de lots sont autant de points de vigilance qui exigent une **traçabilité** ascendante et descendante absolue.

Les technologies de l'information et de la communication, comme l'utilisation de la radio-identification (**RFID**) pour re-

connaître ou identifier un objet à plus ou moins grande distance, apportent des réponses adaptées, innovantes et créatrices de valeur.

Enfin, l'**emballage alimentaire** constitue un enjeu à part entière et un secteur d'innovation permanente : emballages actifs et intelligents, emballages refermables, emballages plus maniables, emballages recyclables, emballages adaptés au four et au micro-ondes, emballages plus légers, moins consommateurs de matière première, emballages comestibles, etc.

Un modèle de développement vers une alimentation et une agriculture durables

→ Alimentation

Les consommateurs manifestent des attentes fortes et légitimes, tant sur la sécurité sanitaire des aliments que sur le plaisir gustatif et l'équilibre alimentaire.

Pour répondre à ces enjeux du « bien être » alimentaire, le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche poursuit deux objectifs:

- garantir un haut niveau de sécurité sanitaire des aliments. Dans ce cadre, le **Paquet hygiène** constitue un cadre réglementaire strict qui responsabilise les professionnels en leur fixant les objectifs à atteindre tout en leur offrant une certaine latitude dans le choix des moyens. Il conduit à une plus grande lisibilité et à une meilleure compréhension des obligations et des rôles de chacun, professionnels comme services de contrôles.
- assurer la diversité et la qualité de l'offre alimentaire pour permettre au consommateur d'avoir le choix d'une alimentation variée et équilibrée. **L'alimentation participe en effet fortement à l'identité culturelle de notre pays** : elle est associée à des notions de goût, de convivialité, de plaisir et de terroir.

Alors que le facteur « prix » intervient de plus en plus dans le choix du consommateur, dans le contexte particulier de la crise financière, la valeur "santé" reste néanmoins un élément fort dans son alimentation. Dans ce contexte, les industries agroalimentaires sont ainsi amenées à **intégrer les enjeux nutritionnels dans leurs stratégies de production**.

L'approche retenue, qui est inscrite dans le **Programme national nutrition santé 2006-2010**, est un partenariat avec les

acteurs économiques, et notamment les IAA. Elle privilégie les engagements volontaires et préférentiellement collectifs à la mise en place d'outils coercitifs (réglementation, taxation). Ainsi, l'offre alimentaire est amenée à évoluer en termes de reformulation des produits, de diminution des tailles des portions, d'amélioration de l'information du consommateur. Ces engagements sont formalisés à travers des chartes validées et signées par les pouvoirs publics.

Dans ce cadre, le Ministère de l'agriculture et de la pêche pilote depuis 2005 un groupe de travail sur les glucides et les fibres, ainsi que, depuis 2007, un groupe de travail sur les lipides. Des chartes d'engagement portant sur l'amélioration de la composition nutritionnelle des produits ou l'information du consommateur ont été élaborées. Par ailleurs, les ministères chargés de l'agriculture, de la santé et de l'économie ont conjointement mis en place en février 2008 l'**Observatoire de la qualité alimentaire**, en collaboration avec les professionnels, qui permettra d'évaluer les efforts des filières alimentaires.

→ Information du consommateur

Pour le consommateur, le dispositif réglementaire qui s'impose aux fabricants est en pleine évolution pour garantir la loyauté de l'information sur les produits mis sur le marché.

Au niveau européen, le **règlement relatif aux allégations nutritionnelles et de santé**, en vigueur depuis le 1er juillet 2007, fournit désormais aux fabricants un cadre strict à l'utilisation de mentions sur les caractéristiques ou propriétés nutritionnelles des produits dans les publicités ou sur l'étiquetage. Ce cadre sera renforcé avec l'adoption prochaine des systèmes de profils nutritionnels qui conditionneront l'accès aux allégations.

Au niveau français depuis février 2007, les publicités en faveur des produits alimentaires manufacturés et des boissons avec ajouts de sucre, de sel ou d'édulcorant de synthèse doivent (sauf versement d'une taxe) incorporer des messages à caractère sanitaire.

Un prochain chantier majeur pour 2008-2009 consistera à réviser la réglementation européenne en matière d'**étiquetage nutritionnel** afin de pallier les faiblesses et lacunes du système actuel, et de mieux répondre aux enjeux en matière d'information nutritionnelle et aux attentes des consommateurs.

Enfin, la révision de la réglementation européenne sur les nouveaux aliments mis sur le marché devrait faciliter pour les IAA les stratégies de recherche et développement en clarifiant et simplifiant les procédures d'évaluation et d'autorisation par les pouvoirs publics.

→ Protection de l'environnement

Le Grenelle de l'environnement a donné corps à la stratégie nationale de développement durable de la France.

Différentes réglementations environnementales sont applica-

bles au secteur de l'agroalimentaire. On peut citer essentiellement la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), mais également le règlement européen REACH, applicable depuis le 1er juin 2007, et qui fait porter à l'industrie la responsabilité d'évaluer et de gérer les risques posés par les produits chimiques et de fournir des informations de sécurité adéquates à leurs utilisateurs.

Au-delà d'une approche purement réglementaire, différents instruments permettent d'orienter les marchés dans le sens de la prise en compte des enjeux environnementaux et de responsabiliser les acteurs. **Le Bref de l'industrie agroalimentaire**, adopté dans un cadre européen en 2006, recense les pratiques les plus courantes dans le secteur et constitue un outil de travail pour améliorer la performance environnementale des IAA.

La loi française dite « LRE » relative à la responsabilité environnementale des entreprises est un autre exemple récent de la dynamique dans ce domaine.

Des leviers pour la compétitivité des entreprises

→ Recherche-développement et innovation

→ **L'innovation constitue l'un des principaux leviers de la compétitivité des IAA.** Axée sur les procédés et les services, l'innovation peut être à l'origine de gains de productivité importants ; sur les produits, elle peut générer de nouveaux marchés et la création de valeur.

Le marché a toujours joué un rôle moteur pour orienter l'innovation dans le secteur : les entreprises innovent avant tout pour répondre à la demande des consommateurs. Les innovations technologiques de rupture sont peu fréquentes et les IAA privilégient l'innovation incrémentale qui s'appuie sur la modification, la transposition ou l'amélioration de produits et de procédés existants.

Au total, les IAA consacrent près de 7% de leur chiffre d'affaires au financement de l'innovation (développement expérimental), et moins de 1% à la recherche et développement (recherche industrielle). **Les plus grandes entreprises sont les plus novatrices** : au delà de 250 salariés, trois quart des firmes agroalimentaires ont innové en 2007, contre une sur quatre dans les firmes de 10 à 20 salariés.

Les fournisseurs des IAA, fabricants d'équipements, d'ingrédients, d'emballages, sont souvent vecteurs d'innovation et ne doivent pas être oubliés dans cette analyse.

Plusieurs facteurs peuvent freiner la capacité des industries agroalimentaires à se développer et à être compétitives. On peut citer : les faibles marges des entreprises ; le faible taux d'encadrement et la faible attractivité du secteur ; les nouvelles exigences de qualité et les contraintes imposées soit par la réglementation, soit par les clients avec notamment les coûts des systèmes d'assurance qualité, des standards et des audits multiples ; les difficultés pour accéder au marché ; le rapport de force déséquilibré avec la grande distribution.

→ **La recherche agroalimentaire** s'effectue en partenariat avec de nombreuses structures et s'appuie sur une recherche publique de haut niveau. Outre l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) et les établissements d'enseignement supérieur agricole, de nombreuses équipes travaillent sur des thématiques alimentaires : le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA), le Centre national du machinisme agricole et du génie rural des eaux et forêt (CEMAGREF), l'Institut français d'exploitation de la mer (IFREMER), Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), l'Institut de recherche pour le développement (IRD) et de nombreuses universités et écoles ...

Pour répondre aux différents enjeux identifiés, la **réflexion issue du PNDIAA** fixe plusieurs axes de recherche-développement pour une action cohérente et durable en faveur des entreprises agroalimentaires :

- Durabilité des productions et des filières : optimisation de la logistique (emballages, transport, traçabilité), efficacité et éco-efficience (éco-conception, énergie, eau, recyclage, traitement des déchets).
- Alimentation et santé : interactions et propriétés biologiques et métaboliques des ingrédients et additifs pour l'homme et la flore intestinale, désordres immunitaires (allergies, intolérance), probiotiques et prébiotiques.
- Sécurité sanitaire des aliments : utilisation des écosystèmes dans les milieux alimentaires notamment en vue de prévenir des contaminations (compétitions de flores,...) et de garantir l'innocuité des flores technologiques.
- Etude des consommateurs : éducation alimentaire, notamment sensorielle, et impact sur les comportements alimentaires.

→ L'interface principale entre recherche publique et secteur industriel est assurée par les **instituts techniques** dont le réseau est animé par l'Association de Coordination Technique pour l'Industrie Agroalimentaire (ACTIA). Depuis 2007, 18 de ces instituts techniques agro-industriels sont qualifiés pour leur capacité à animer des programmes de recherche finalisée.

→ De nouvelles formes de partenariat entre centres techniques, organismes de recherche et établissements de formation agricole ont été mises en place, sous forme d'unités mixtes

technologiques (UMT) et de réseaux mixtes technologiques (RMT). L'objectif premier des UMT est de rassembler sur un même site géographique des partenaires qui apportent leurs compétences spécifiques sur un programme ciblé. Les RMT visent surtout pour leur part à générer une collaboration entre des partenaires d'horizons divers en vue de mener en commun des actions transversales en interdisciplinarité. Entre 2006 et 2008, 26 UMT et 24 RMT ont été agréés, dont 14 UMT et 7 RMT dans le domaine agroalimentaire.

Les pouvoirs publics soutiennent les efforts d'innovation des entreprises, en particulier des PME agroalimentaires, à travers plusieurs dispositifs.

Les **pôles de compétitivité** dans le secteur agroalimentaire constituent un axe majeur de la politique en faveur des IAA en stimulant la dynamique de recherche et développement par la mise en synergie des différents acteurs de l'industrie, de l'éducation et de la recherche. Parmi les 71 pôles de compétitivité, 21 sont concernés par des thématiques agricoles, agroalimentaires, forestières et halieutiques, dont 16 directement. 14 d'entre eux sont suivis par le Ministère de l'agriculture et de la pêche. Ces secteurs sont caractérisés par leur implantation géographique diffuse, qui contribue à l'aménagement du territoire.

Une évaluation de la politique des pôles a été conduite au premier semestre 2008. A l'issue de cette évaluation, le Gouvernement a confirmé cette politique pour une nouvelle phase de trois ans, dotée d'un budget total de 1,5 milliards d'euros.

Par ailleurs, les pôles ont été classés en trois catégories ; sur les 14 pôles suivis par le Ministère, 10 ont vu leur stratégie globalement confirmée, tandis que 4 d'entre eux ont été classés en catégorie 3 et doivent faire l'objet en 2009 d'une reconfiguration en profondeur. Leur label de pôle est maintenu provisoirement jusqu'à cette date.

Les projets de recherche et développement labellisés par les pôles de compétitivité peuvent être financés par différentes sources : agences (OSEO, Agence Nationale de la Recherche), collectivités territoriales, fonds structurels européens et/ou Fonds unique interministériel (FUI). Ce fonds est constitué de 600 millions d'euros pour la phase 2 de la politique des pôles de compétitivité (2009-2011).

Les projets de R&D déposés au FUI concernant les thématiques suivies par le MAP touchent aussi bien les sujets agroalimentaires (nutrition et aliments santé notamment), agricoles (réduction et remplacement des intrants chimiques par des solutions plus naturelles), ceux relatifs à la forêt-bois, à la santé animale, à la pêche-aquaculture que les valorisations non alimentaires (biocarburants, chimie du végétal, etc.). Ils représentent 12% en nombre et 6% en montant des projets de tous les pôles de compétitivité financés par le FUI.

Le groupe **OSEO** accompagne les PME dans la création, l'innovation, le développement et la transmission. Il dispose de différents outils financiers (avances remboursables, prêts, garanties bancaires) soutenir l'innovation (OSEO innovation),

accompagner financièrement (OSEO financement) et offrir des garanties bancaires (OSEO garantie). Dans le cadre du PNDIAA, OSEO et le MAP mettent en œuvre une convention de collaboration pour renforcer le soutien à l'innovation dans les industries agroalimentaires, qui permet de financer environ 50 PME par an.

Le **crédit impôt recherche** (CIR), réformé en 2008, constitue l'instrument incitatif majeur de soutien à l'innovation dans les entreprises, PME comme grands groupes. Le dispositif offre un crédit d'impôt de 30% du volume des dépenses de R&D effectuées jusqu'à 100 M€ puis 5% au-delà. La part de cette créance qui dépasse l'impôt à payer est même remboursée. Le montant de l'enveloppe de ce dispositif pour 2008 (exercice 2009) est estimé à plus de 3 milliards d'euros, contre 1,4 en 2007.

L'**Agence Nationale de la Recherche** lance annuellement plusieurs appels à projets pouvant intéresser le secteur agroalimentaire, dont le programme national de recherche en alimentation (PNRA). En 2008, l'ANR a ouvert un nouveau programme de recherche ayant trait à l'alimentation : le programme ALIA (Alimentation et Industries Alimentaires), qui s'articule autour de trois axes thématiques : le bien être et le bien vieillir des populations ; une économie plus dynamique des productions alimentaires ; une société équilibrée et un développement durable des productions alimentaires.

Au niveau européen, dans le 7ème Programme Cadre de Recherche et Développement (**PCRD 2007-2013**), les secteurs de l'agronomie, de la pêche, de l'alimentation et des biotechnologies disposent d'un budget propre de deux milliards d'euros.

Coordonnée par la Confédération des Industries Agroalimentaires de l'Union européenne (CIAA), la plate-forme **Food for Life** mise en place en 2005 est un lieu de dialogue entre industriels et chercheurs qui fait émerger les axes thématiques prioritaires de R&D en alimentation. Un groupe miroir a été créé au niveau national chargé de définir et d'impulser une stratégie de R&D en agroalimentaire, en proposant un agenda de recherche stratégique français 2008-2020 dont le fil directeur est l'innovation au service de la tradition.

→ **Financement des entreprises et de leurs projets d'investissement**

Par nature, l'agroalimentaire est un marché stable, non cyclique et à rentabilité régulière. Cette stabilité facilite le remboursement de la dette et la croissance externe, par le rachat d'autres sociétés, est courante pour acquérir de nouvelles parts de marché.

Mais pour les PME familiales et les coopératives agricoles de transformation, la question de l'**accès aux outils de financement en fonds propres** se pose. En effet la taille insuffisante, la faiblesse des perspectives de développement, les contraintes juridiques du statut coopératif et une rentabilité

d'exploitation souvent insuffisante, sont autant de freins pour un investisseur.

Outre le groupe **OSEO** qui dispose d'outils financiers propres, la filiale capital investissement de la **Caisse des Dépôts et Consignations** (CDC) peut prendre des participations dans des entreprises, par exemple à travers les fonds de fonds nationaux et les nombreux fonds régionaux de capital-investissement ou capital-risque dans lesquelles elle investit. A titre d'exemples, on peut citer deux dispositifs créés à travers des partenariats publics-privés :

- France Investissement, créé fin 2006, devrait injecter trois milliards d'euros d'ici 2012 en fonds propres et quasi-fonds propres dans des PME françaises innovantes ou en forte croissance. Fin 2007, 817 M€ avaient déjà été investis par France Investissement, dont 537 M€ en capital-développement et en capital-risque.
- Autre exemple : le fonds d'investissement dans les PME agroalimentaires **Agro Invest** créé en 2007, doté à ce jour de 90 millions d'euros et dont les fonds devraient être portés à 150 millions d'euros.

Un **plan de soutien gouvernemental au financement des PME** a été adopté début octobre 2008 pour faire face à la crise financière. Ce plan de 22 milliards d'euros prévoit, pour une part de 5 milliards d'euros le renforcement de la capacité d'intervention d'OSEO (prêts, garantie, mobilisation de créances), et pour une part de 17 milliards d'euros l'affectation d'une partie de l'épargne réglementée (Livrets de Développement Durable et Livrets d'Épargne Populaire) au financement bancaire des PME.

Parallèlement, un dispositif de médiation vis à vis des banques a été mis en place dès le mois de novembre 2008. Un site Internet permet aux PME de saisir le **médiateur du crédit**, René Ricol, en cas de difficultés à trouver un crédit auprès des banques. Enfin, OSEO a mis en place un service (**Numéro Azur OSEO**) pour les entreprises à la recherche de prêts et de financements.

En accord avec les nouvelles lignes directrices agricoles, le Fonds d'investissement stratégique des IAA (**FISIAA**) du Ministère de l'agriculture et de la pêche, doté de 8 M€ en 2008, sera orienté dès 2009 vers les PME et les entreprises médianes (moins de 750 salariés) pour faciliter la mise en œuvre de projets exemplaires et stratégiques de structuration de filières nationales ou territoriales ou d'industrialisation d'une innovation ainsi que les projets de l'agriculture biologique.

Ce fonds complète les quelque 125 millions d'euros de crédits communautaires FEADER qui pourront bénéficier au secteur dans les régions durant la période 2007-2013, en complément des financements des collectivités territoriales, à travers les mesures dédiées du programme de développement rural hexagonal (**PDRH 2007-2013**). Ces mesures soutiennent les PME du secteur agroalimentaire localisées en zone rurale ou se fournissant directement auprès de la production agricole locale. Le dispositif accompagne des projets structurants et innovants et fait l'objet d'adaptations régionales en fonction des

enjeux définis localement.

Pour les nouveaux investissements mis en œuvre, le secteur agroalimentaire bénéficie également de l'**exonération totale de taxe professionnelle** récemment décidée par le Gouvernement jusqu'au 1er janvier 2010. Pour les IAA, on estime que cette mesure représentera un montant de 50 à 75 millions d'euros. Enfin, la suppression de l'imposition forfaitaire annuelle (IFA) sur 3 ans bénéficiera également aux entreprises agroalimentaires, notamment à celles dont le chiffre d'affaire est inférieur à 1,5 M€ dès 2009.

→ Problématiques spécifiques aux PME agroalimentaires

La **faible taille des IAA** peut constituer un frein à leur développement à l'international (notamment par l'export), à l'investissement dans l'innovation et à l'accès au marché (notamment par le soutien d'une marque forte, la publicité...). C'est le cas par exemple dans le secteur du vin ou des viandes. En outre, les PME présentent généralement un faible résultat net, en particulier lorsque leurs débouchés sont principalement la grande distribution. Enfin, les PME manquent souvent d'outils de pilotage financiers et développent insuffisamment une vision à moyen - long terme, qui les handicapent dans la levée des fonds nécessaires à leur développement.

Des marchés à développer pour l'export

Le marché alimentaire national est largement saturé en volume pour de nombreux produits. Les gains potentiels sur ce marché sont à attendre surtout d'une évolution qualitative de l'offre : produits plus élaborés, diversification et segmentation, produits innovants, etc.

Le commerce extérieur constitue en revanche l'un des atouts majeurs du secteur agroalimentaire français et l'un des moteurs principaux de sa croissance. **L'image de la qualité France**, de ses traditions et de sa gastronomie, est un argument de vente essentiel, autour duquel s'articule la stratégie de promotion des produits agroalimentaires français.

Avec 15 % de hausse depuis deux ans après plusieurs années incertaines, les exportations agroalimentaires françaises affichent un record de ventes à 45,2 milliards d'euros en 2007 dont 33,4 milliards d'euros pour les produits alimentaires transformés.

La France maintient ainsi son rang de **3ème exportateur agroalimentaire mondial** derrière les Etats-Unis et les Pays-

Bas. Le secteur dégage le premier solde excédentaire de la balance commerciale française avec 9,1 milliards d'euros en 2007, dont 7 milliards pour les produits des industries agroalimentaires, face à un déficit global de 39 milliards tous secteurs confondus.

Les résultats sectoriels sont cependant très contrastés, avec un secteur vins et spiritueux qui tire très nettement cette croissance, suivi par le secteur des produits laitiers.

D'autres secteurs agroalimentaires restent déficitaires, en particulier les conserves, l'épicerie, les produits de la mer et les fruits, mais cette situation tient en grande partie à la nature des produits considérés (produits exotiques, etc.).

L'Union Européenne, en particulier l'Europe de l'Ouest, reste la destination très majoritaire des ventes françaises (73 %) et l'origine principale de ses achats (72 %). Les clients suivants, Etats-Unis et Japon, achètent surtout des vins et spiritueux. Mais le gisement de croissance le plus important réside certainement dans la montée en puissance quantitative et qualitative de la consommation dans les **pays émergents** : Chine, Inde, Asie du Sud-Est, Europe de l'Est et pays du Sud. Depuis 2000, le marché agroalimentaire mondial croît ainsi de 5% par an en moyenne. Cependant, on constate une érosion de nos parts de marché, notamment dans les pays tiers.

L'accès et le développement sur ces marchés des entreprises agroalimentaires françaises supposent toutefois qu'elles sachent répondre à des **demandes spécifiques beaucoup plus diversifiées** (goût, ingrédients, emballages ...) que celles des pays occidentaux. L'adaptation aux attentes de ces nouveaux consommateurs est nécessaire pour gagner et conserver des parts de marché face à l'augmentation du nombre de pays concurrents. Les IAA européennes doivent se positionner de plus en plus sur des produits agroalimentaires transformés plutôt que sur des produits de base, moins rémunérateurs.

Face à ces enjeux, les pouvoirs publics mettent en œuvre une stratégie spécifique comprenant plusieurs axes :

- un **plan stratégique export agroalimentaire (PSEAA)** hiérarchisant les priorités géographiques et sectorielles produits/pays,
- des dispositifs d'appui public à l'export, avec la collaboration des trois opérateurs : **UbiFrance, Sopexa et Adepta** et leurs réseaux à l'étranger, ainsi que les services économiques des ambassades,
- une **stratégie d'influence à l'international**.

Ce dispositif, lancé en 2006, sera régulièrement adapté en partenariat avec la Profession afin d'identifier et de mettre en œuvre les leviers d'action les plus pertinents et efficaces pour lever les freins à l'export et aider les entreprises à saisir les opportunités de développement de la présence française sur les marchés internationaux.

Par ailleurs, la stratégie à l'export passe également par la mise en place de politiques offensives relevant du niveau communautaire. La **normalisation internationale** (ISO, Codex Ali-

mentarius, etc.) et les **politiques commerciales extérieures** (négociations OMC, contingents, barrières tarifaires, accords bilatéraux) sont des outils de nature à faciliter les échanges, permettant également d'éviter les distorsions de concurrence avec les pays qui ne respectent pas les hauts standards que nous nous fixons.

Les **aspects sanitaires** peuvent parfois aussi constituer des freins importants à l'accès aux marchés. Les entreprises agroalimentaires françaises doivent pouvoir y faire face et pour cela s'y préparer en adoptant des stratégies propres au delà des négociations bilatérales entre autorités sanitaires.

De nouvelles valorisations des produits agricoles et agroalimentaires

Les IAA assurent un rôle fondamental vis à vis des agriculteurs : elles constituent un débouché de premier ordre pour notre agriculture, dont elles transforment plus de 70% des produits en France.

Selon la nature du produit final, les **relations entre la production agricole et la transformation agroalimentaire** peuvent être différentes. Outre l'avantage de la proximité, l'approvisionnement en matières premières produites localement permet également d'ancrer profondément la relation entre le producteur et le transformateur sur le territoire et de valoriser l'image du terroir. D'autres facteurs peuvent aussi entrer en compte, comme la diversité de l'offre du producteur, les conditions de production (agriculture biologique, itinéraires agronomiques, ...), mais bien sûr également la sécurité des approvisionnement et le prix.

Les relations entre les producteurs agricoles en amont, les industries agroalimentaires transformatrices en milieu de chaîne et la grande distribution en aval se caractérisent par des **tensions récurrentes lors des négociations** sur la fixation des prix et des marges.

Les pouvoirs publics interviennent périodiquement pour rétablir l'équilibre contractuel, en particulier par l'instrument de la loi, pour réguler les relations entre producteurs et distributeurs, afin d'encadrer les pratiques commerciales et favoriser ainsi davantage de transparence et d'équité relationnelles entre les professions.

La récente **loi de modernisation de l'économie** intervient par exemple sur des questions aussi diversifiées que les délais de paiement, la négociabilité des tarifs (dont les marges arrières) et le renforcement des sanctions en cas d'abus. L'en-

semble des obligations réciproques entre les parties en vue de fixer le prix à l'issue de la négociation commerciale figure dorénavant dans un contrat, qu'il reviendra au juge d'apprécier en cas de litige.

Le commerce alimentaire est dominé à près de 70% par les grandes et moyennes surfaces en France, mais la tendance récente est au développement de surfaces maxidiscount. En revanche, le développement des marques de distributeur, soit 22% du chiffre d'affaires du linéaire, a profité aux PME qui fabriquent ces produits sous contrat.

Les **marques de distributeur** et les **premiers prix** sont en effet de plus en plus appréciées par le consommateur, ce dernier étant de plus en plus sensibilisé par l'aspect « prix ». Ces produits, qui fidélisent la clientèle, permettent au distributeur de dégager une marge nette supérieure en comprimant les dépenses de publicité : les enseignes multiplient actuellement leur gamme. Cette stratégie de différenciation des distributeurs peut être une opportunité pour les fabricants, puisque nos PME agro-alimentaires fabriquent 80% des MDD. Néanmoins, elle renverse également la relation commerciale traditionnelle entre le fournisseur et le distributeur, en imposant le cahier des charges de ce dernier, et concurrence ainsi directement les produits vendus sous marque.

Par ailleurs, la gastronomie et l'alimentation participent fortement à l'identité culturelle de notre pays. Promouvoir le **développement des signes de qualité et d'origine** permet de maintenir une offre alimentaire diversifiée et constitue un élément essentiel de la stratégie de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en France. Les signes de qualité et d'origine sont en effet des facteurs de différenciation présentant un avantage concurrentiel décisif : cette politique rencontre un succès croissant.

Afin de rendre le dispositif de valorisation des produits agricoles et agroalimentaires plus lisible et de le conforter auprès des consommateurs, la loi d'orientation agricole de janvier 2006 l'a articulé autour de trois catégories :

- les signes d'identification de la qualité et de l'origine (label rouge, appellation d'origine, indication géographique protégée, spécialité traditionnelle garantie, agriculture biologique) ;
- les mentions valorisantes (« montagne », « fermier », « produits pays » pour les départements d'Outre-Mer, « vin de pays ») ;
- la démarche de certification des produits

Cette politique repose sur **une démarche volontaire des professionnels**, qui démontre leur capacité d'organisation collective. Elle permet non seulement de répartir de manière équilibrée la valeur générée entre les différents maillons des filières, mais aussi de tirer vers le haut la qualité des productions. Pour les consommateurs, les signes d'identification de la qualité et de l'origine représentent un gage de qualité, car leurs conditions de reconnaissance et de contrôle sont garanties par l'État.

Les signes d'identification de la qualité et de l'origine permettent de **protéger les bassins de production traditionnels, leur culture et leur patrimoine** et de valoriser le savoir-faire d'environ 200.000 agriculteurs ainsi que plus de 13000 entreprises agroalimentaires et fournisseurs.

L'Institut national de l'origine et de la qualité (**INAO**) est chargé de la gestion de l'ensemble des signes d'identification de l'origine et de la qualité.

En outre, **les normes**, outils d'application volontaire qui s'inscrivent dans une démarche plus large d'assurance qualité, permettent d'apporter une cohérence globale à travers des règles communes contribuant à maintenir une concurrence loyale dans les échanges internationaux, différencier l'offre de qualité, assurer un niveau de sécurité sanitaire optimal des denrées tout en préservant l'environnement.

Le domaine d'application des normes et référentiels comprend aussi bien la sécurité sanitaire des aliments, que la reconnaissance de leur qualité organoleptique ou nutritionnelle, la maîtrise des aspects environnementaux, les règles de commercialisation ou encore la sécurité des travailleurs ou le développement durable (équité du commerce, préservation de la ressource et biodiversité, etc.).

Dans le secteur agroalimentaire, les **référentiels normatifs** sont développés au sein de l'Organisation internationale de normalisation (ISO), du Comité Européen de Normalisation (CEN), et en France, de l'Association Française de Normalisation (AFNOR). Au niveau international, l'ISO/TC 34 est le principal comité technique international de normalisation du domaine agroalimentaire. Il est coprésidé par la France et le Brésil depuis 2006. A titre d'exemple, depuis septembre 2005, l'ISO a publié une norme internationale ISO 22 000 concernant le "Management de la sécurité des denrées alimentaires". Actuellement certains distributeurs imposent également à leurs fournisseurs des référentiels privés « normatifs » (IFS, BRC).

La Commission européenne a publié le 11 mars 2008 une communication intitulée « Vers une **contribution accrue de la normalisation à l'innovation** en Europe », réaffirmant le rôle essentiel de la normalisation comme vecteur de diffusion des innovations.

Pour prétendre à la reconnaissance par le marché et les consommateurs des méthodes de production durables, les industriels devront nécessairement **s'engager dans une grande transparence : traçabilité, étiquetage** environnemental des produits, respect de normes (ISO 14001, EMAS, certification environnementale pour les exploitations agricoles), communication sur les engagements pris par l'entreprise vis à vis de la protection de l'environnement et sur ses résultats.

De fortes potentialités d'emploi

→ Enjeux : démographie, attractivité des métiers, compétences

Les entreprises de l'agroalimentaire sont un réservoir important d'emplois, mais elles font généralement appel à une **main d'œuvre peu qualifiée** et présentent un taux d'encadrement très faible. Avec des conditions de travail souvent difficiles malgré une automatisation croissante, **l'attractivité des métiers pour les jeunes reste faible**. Malgré l'assurance de nombreux débouchés, l'agroalimentaire souffre en effet d'un **déficit d'image** se traduisant par des difficultés à recruter et à conserver ses salariés dans certains bassins d'emploi ou dans certaines branches.

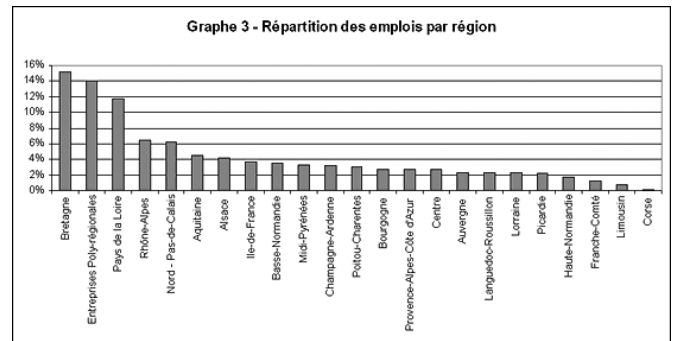
Certains métiers sont en tension (pilote d'installation des industries agroalimentaires, opérateur sur machines et appareils de fabrication des industries agroalimentaires, opérateur de transformation des viandes, opérateur de fermentation artisanale) et de nombreuses offres ne trouvent pas de candidats.

La part d'emplois « atypiques » dans les industries agroalimentaires est importante : saisonniers, temps partiel, contrats à durée déterminée ... Ces dernières années, l'augmentation de la consommation de produits alimentaires a eu un impact sur l'emploi dans le secteur agroalimentaire.

Confrontées à des évolutions réglementaires, économiques et technologiques de plus en plus rapides, notamment concernant les impératifs de sécurité sanitaire et de traçabilité, de logistique et de gestion de la chaîne d'approvisionnement, les IAA ont besoin **d'anticiper les compétences** dont elles auront besoin demain et de former régulièrement leurs salariés pour adapter leurs compétences à ces besoins.

De nombreuses entreprises de transformation agroalimentaire réorganisent leur activité afin de se rapprocher des lieux de production, ce qui entraîne une **nouvelle répartition géographique** des besoins de main d'œuvre. Outre ces réorganisations de structures qui impactent quantitativement l'emploi, les nouveaux modes de production modifient aussi qualitativement les besoins en compétences. Le défi est double : il s'agit à la fois de recruter et fidéliser une main d'œuvre qualifiée pouvant s'adapter à ces évolutions, mais aussi de faire face aux nombreux **départs en retraite** à court terme (salariés et dirigeants).

L'attractivité des métiers des industries agroalimentaires repose évidemment sur les **efforts en matière de salaires**, sur les liens entre compétences et rémunération. Ces négociations relèvent des partenaires sociaux dans le cadre du dialogue social qui est, dans ce contexte, un élément clef pour l'ensemble des acteurs du secteur.



Source : AGRESTE - Données en ligne - Enquête annuelle d'entreprise

→ Dispositifs et initiatives

En matière de **formation initiale et continue**, le dispositif de formation agroalimentaire du Ministère de l'agriculture et de la pêche est important puisqu'il offre 122 filières de formation de niveau V (CAPA, BEPA, BPA, chiffres 2007), 102 filières de formation de niveau IV (BAC, BTA, chiffres 2007), 63 filières de formation de niveau III (BTSA, chiffres 2008), 32 licences professionnelles (chiffres 2008) et 5 formations d'ingénieurs généralistes (chiffres 2008).

A ce dispositif s'ajoutent les certificats de qualification professionnelle créés et délivrés par les branches professionnelles.

Cette offre de l'enseignement agricole est d'ailleurs rénovée et élargie dans le domaine spécifique de l'agroalimentaire: rénovation du brevet de technicien supérieur agricole option « agroalimentaire », nouvelles voies de formation pour préparer les diplômés d'ingénieur, ...

Pour inciter les jeunes de l'enseignement secondaire à s'orienter vers les filières de l'enseignement supérieur agricole, mais aussi pour diversifier le vivier de recrutement, un programme de tutorat « **Pass' pour le Sup'** » a été lancé fin mai 2008 par le Ministre. Il s'agit du parrainage d'un jeune par un cadre en activité qui suivra l'étudiant durant ses études. L'opération, pour sa première année (rentrée septembre 2008), a rencontré un très vif succès auprès des élèves des établissements d'enseignement agricole.

Des opérations « Portes Ouvertes » dans les entreprises et les établissements d'enseignement agricole sont par ailleurs organisées pendant la « semaine du goût » en octobre.

L'ANIA, le Ministère de l'éducation nationale et le Ministère de l'agriculture et de la pêche ont par ailleurs renouvelé leur **convention-cadre de coopération** en janvier 2007, pour une durée de 5 ans. Cette convention vise entre autres à promouvoir les métiers de l'industrie alimentaire, particulièrement auprès de publics jeunes. En particulier, l'ANIA s'engage à développer un programme d'accueil d'élèves de troisième dans les entreprises du secteur à travers un stage d'une semaine de "découverte professionnelle". Les industries alimentaires vont donc saisir cette opportunité pour accueillir un grand nombre de jeunes.

Le partenariat national pour le développement des industries agroalimentaires (PNDIAA) a également permis de faire émerger différentes actions en faveur de l'emploi et de l'attractivité du secteur. **Un plan global a été proposé**, reposant sur l'amélioration de la gestion des ressources humaines et la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences dans un premier temps, la promotion de l'image dans un second temps. L'aide à la mise en place de la **gestion prévisionnelle des emplois et des compétences** (GPEC) ou de la gestion des ressources humaines devrait être axée sur les plus petites entreprises, car trop peu sont celles qui ont une gestion prévisionnelle de leur pyramide des âges.

Parallèlement, il existe déjà de nombreux outils pour améliorer la qualité de l'emploi et l'insertion des salariés. Les **outils de gestion des ressources humaines** (guide d'accueil, bilan de compétences, formation professionnelle, validation des acquis de l'expérience, gestion des âges, ...) concourent à fidéliser les salariés. Or, ils sont peu connus et insuffisamment utilisés. Le recensement de ces dispositifs est utile pour examiner les modalités de leur déploiement et de leur appropriation par les bénéficiaires potentiels, entreprises comme salariés.

L'ANIA et Coop de France ont également lancé des initiatives pour anticiper les besoins en termes de qualifications et de métiers, qui permettront à moyen terme de répondre aux besoins des entreprises. La Profession a pour cela créé deux observatoires des métiers, l'un dédié au secteur coopératif, l'autre concernant le secteur privé. Ils seront des atouts pour anticiper les besoins en compétences, gérer les ressources humaines, organiser le travail, créer des parcours de formation et des parcours professionnels

Les acteurs de l'emploi, l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE), l'Association pour l'emploi des cadres (APEC) et l'Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (UNEDIC), en lien naturellement avec l'Association pour l'emploi des cadres, ingénieurs et techniciens de l'agriculture et de l'agroalimentaire (APECITA), ont été mobilisés dans le cadre d'une **convention nationale de recrutement de jeunes et de demandeurs d'emploi dans le secteur agroalimentaire**. Cette convention, signée en 2006 avec l'Etat, l'Association nationale des industries alimentaires (ANIA) et Coop de France, est destinée à évaluer les besoins de main d'œuvre et analyser les emplois, pourvoir les offres d'emploi et fidéliser les salariés, accompagner, qualifier et insérer le personnel recruté.

→ Anticipation des mutations économiques

A l'instar des autres secteurs industriels français, les **mutations économiques** dans l'industrie agroalimentaire se traduisent par une baisse du nombre des emplois, mais dans une proportion moindre et avec des disparités sectorielles.

Parallèlement, le recours à l'intérim s'intensifie, en particulier dans les secteurs où la croissance de l'activité est forte. Outre leur rôle d'employeur, les IAA assurent également un rôle so-

cial vis à vis de leurs clients finaux. Enfin, les nombreuses implantations en zone rurale représentent **un véritable enjeu en terme de maillage et d'équilibre du territoire**.

Enfin, la transmission d'entreprises est un facteur déterminant pour notre économie et particulièrement pour les IAA, secteur essentiellement composé de PME souvent familiales. Or, en France et en comparaison à nos voisins européens, la transmission par **capitalisme familial** est relativement faible par rapport au capitalisme financier. Cette situation est un handicap, car les entreprises familiales sont souvent moins sujettes à la délocalisation. Le contrat de Développement Reprise Transmission mis en place par OSEO en partenariat avec les banques vise à apporter une première réponse.

Des outils pour agir

L'anticipation et l'accompagnement des mutations économiques dans les différents secteurs de l'industrie agroalimentaire revêtent une importance capitale. Plusieurs filières doivent d'ores et déjà faire face à de profondes évolutions. Il s'agit d'être capable de proposer aux entreprises, filière par filière, les instruments nécessaires leur permettant de disposer d'une vision stratégique identifiant les enjeux majeurs de leur développement, les contraintes auxquelles elles sont ou seront confrontées et les moyens d'y faire face.

L'industrie alimentaire doit être envisagée comme **l'un des maillons d'une chaîne** qui va de l'agriculteur aux consommateurs. Une vision globale de cette chaîne de valeur est indispensable :

- d'une part, parce qu'une meilleure organisation de cette chaîne peut générer des réductions de coûts et accroître sa compétitivité ;
- d'autre part, parce que le bon fonctionnement de cette chaîne conditionne des avantages concurrentiels importants pour nos denrées alimentaires européennes : la sécurité sanitaire des aliments, leur traçabilité, leur qualité nutritionnelle et sensorielle ...
- enfin parce que l'industrie agroalimentaire joue un rôle social important, à la fois par son rôle d'employeur, mais aussi par son implantation dans les territoires ruraux et par le rôle fondamental qu'elle joue vis-à-vis de nos agriculteurs.

Dans ce but, les réflexions menées dans le cadre des Assises de l'Agriculture ont abouti à la proposition de mettre en place un **observatoire d'analyses stratégiques sur l'agroalimentaire**, couvrant des champs d'expertise tant économique que sociale. Regroupant des données dispersées et de nouveaux indicateurs économiques, il permettra de disposer d'une vision cohérente, partagée et complète des IAA ; une mission de définition de cet observatoire est en cours.